3.3.3.5 Comptage et prélèvement des eaux traitées

Un dispositif de mesure de débit rejeté et un préleveur d'échantillon asservi au débit seront installés en sortie de filière.

3.3.3.6 Rejet des eaux épurées

Une conduite de transfert des eaux épurées permettant le **by-pass de l'Etang de Roc'h Du** sera mise en œuvre entre le site de Kerran et l'étier de Roc'h Du, en aval immédiat de l'Etang.

Le tracé de cette conduite (Ø 250 mm) reste à affiner au stade des études de Maîtrise d'œuvre ; une proposition en est toutefois illustrée ci-dessous.

Le linéaire concerné est d'environ 1 800 m, dont moins de 150 m prévus en parcelles privées (5 au total : 4 à proximité immédiate du site d'épuration et 1 à l'aboutissement de la conduite).

Le transfert des eaux épurées jusqu'au point de rejet fixé nécessite la création d'un poste de refoulement d'eaux traitées d'une capacité de 200 m^3/h.

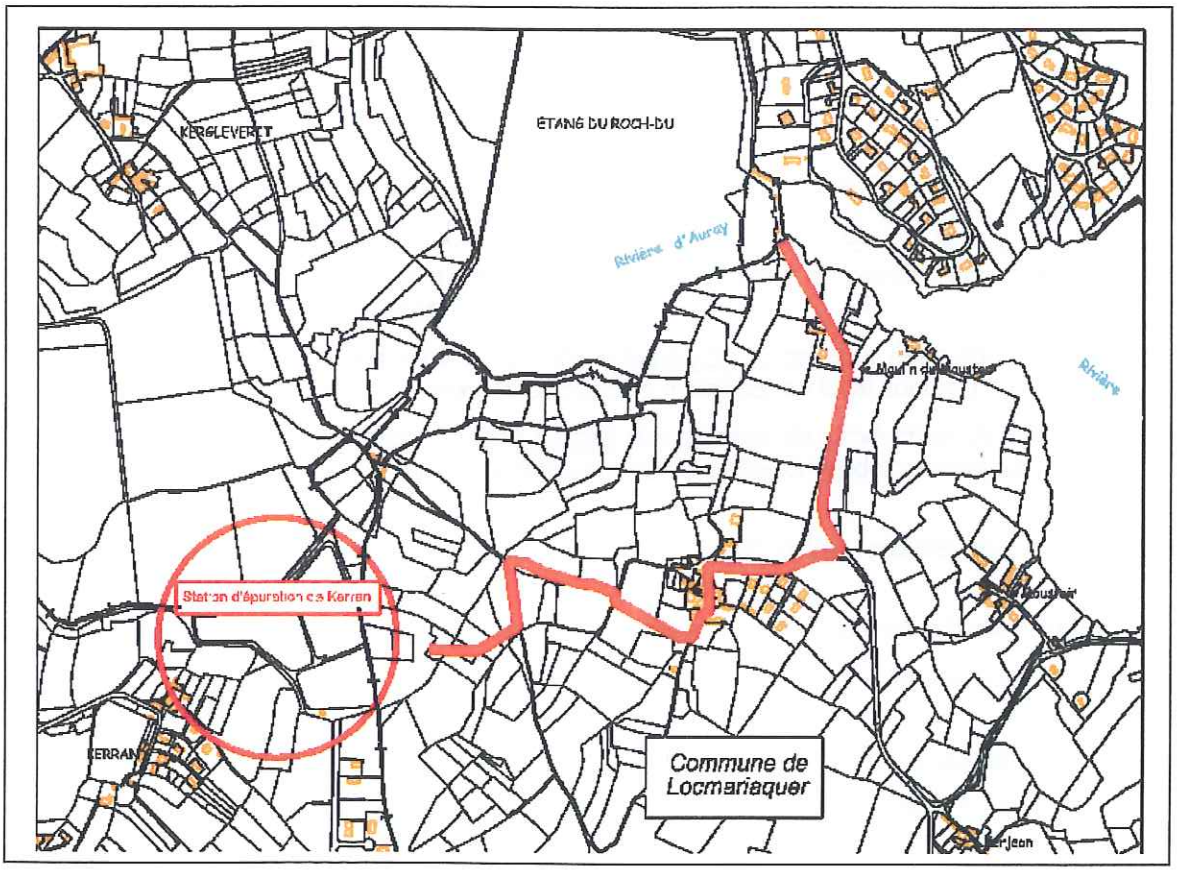

La localisation exacte de l'exutoire sera déterminée au stade des études de Maîtrise d'œuvre à engager suite à la procédure d'autorisation du projet. **Les caractéristiques détaillées du rejet seront alors soumises à la validation du service chargé de la Police de l'Eau.**

Au stade actuel, le rejet est envisagé en rive gauche de l'étier, au débouché de la conduite de transfert à créer, aboutissant en aval immédiat de la digue de l'étang de Roc'h Du. Sauf exigence complémentaire, l'écoulement sera **laissé libre** sur l'estran vers le chenal, la qualité de l'effluent ne nécessitant pas le prolongement de la canalisation jusqu'au chenal. Ce choix, révisable, est apparu, en particulier sur un plan « esthétique », plus favorable.